

Casablanca, le 12 Mars 2021

**CAMPAGNE D'ACTIVATION DES CARTES VISA 2021 :
REGLEMENT DE LA TOMBOLA**

Article 1 – Objet

Dans le cadre de la campagne d'activation des cartes VISA, qui sera lancée le **15/03/2021** par BANK OF AFRICA, une tombola est organisée selon le règlement détaillé ci-après.

Article 2 - Organisateur

BANK OF AFRICA propose des produits bancaires pour Particuliers, Professionnels, Marocains résidant à l'étranger et Entreprises.

Capital Social : 1 998 204 600 Dirhams

Siège social : 140 Avenue Hassan II, Casablanca – Maroc

Registre de commerce : casa 27.129

CCP : Rabat 1030 CNSS : 10.2808.5 Numéro Identification Fiscale : 01085112 Patente : 35502790

ICE : 001512572000078

Article 3 – Contexte de la tombola

BANK OF AFRICA organise le **15/03/2021** une campagne d'activation des cartes monétiques VISA qui a pour objectif d'inviter les porteurs de cartes Visa à payer avec leur carte chez les commerçants ou en ligne durant la période de la campagne.

Article 4 – Règles générales de la tombola

Une tombola sera organisée dans le cadre de cette campagne pour récompenser les clients tirés au sort pendant la campagne. Les lots mis en jeu sont **100 abonnements NETFLIX** d'une valeur totale de **72 KDHS**, et **2 Voitures FORD FIESTA** d'une valeur totale de **328 KDHS**.

Conditions de participation : Sont éligibles au tirage au sort les clients qui auront réalisé une ou plusieurs transactions de paiement e-commerce et/ou en « Face to Face » sur les TPE, sans montant minimum requis de paiement. Une personne ne peut gagner qu'une seule fois.

Nombre de gagnants par tirage « Lot Abonnement NETFLIX » :

- 1^{er} tirage : 16 gagnants
- 7 tirages suivants : 12 gagnants

Nombre de gagnants par tirage « Lot Voiture » :

- 1^{er} tirage : 1 gagnant
- 2^{ème} tirage suivant : 1 gagnant

Une communication d'envergure sera mise en place, à travers les dispositifs suivants :

- **Media** : Diffusion d'un message Radio, affichage urbain et affichage au niveau des Mall.
- **Street Marketing** : à travers des actions terrain pour communiquer autour de la voiture à gagner.
- **Marketing Direct** : Envoi de Push SMS et d'E-mailings aux porteurs des cartes Visa de BANK OF AFRICA.
- **Canaux Directs** : Habillage du site vitrine, affichage GAB et animation sur l'écran géant.
- **Digital** : e-publicité à travers la création d'une landing page dédiée, et une activation au niveau des réseaux sociaux.

Contrôle : Le contrôle de la régularité de la tombola sera assuré par **Maître DINA BAGHDADI, Notaire à Casablanca.**

Le personnel de BANK OF AFRICA, les équipes du notaire **Maître DINA BAGHDADI** ainsi que les prestataires mandatés par BANK OF AFRICA pour l'organisation de cette opération ne sont pas éligibles à cette tombola.

Article 5 – Tirages au sort

Au programme plusieurs tirages au sort sont prévus pour désigner les gagnants : 8 tirages au sort pour faire gagner au total 100 abonnements NETFLIX, et 2 tirages au sort pour faire gagner au total 2 voitures.

Lots « Abonnements NETFLIX » :

Les tirages au sort pour faire gagner les abonnements NETFLIX se feront à fréquence hebdomadaire, soit 8 tirages durant la campagne :

- Le 1^{er} tirage est prévu la semaine du 22 MARS 2021
- Le 2^{ème} tirage est prévu la semaine du 29 MARS 2021
- Le 3^{ème} tirage est prévu la semaine du 05 AVRIL 2021
- Le 4^{ème} tirage est prévu la semaine du 12 AVRIL 2021
- Le 5^{ème} tirage est prévu la semaine du 19 AVRIL 2021
- Le 6^{ème} tirage est prévu la semaine du 26 AVRIL 2021
- Le 7^{ème} tirage est prévu la semaine du 03 MAI 2021
- Le 8^{ème} tirage est prévu la semaine du 17 MAI 2021

Les tirages au sort s'effectueront sur la base des fichiers extraits hebdomadairement contenant la liste des clients éligibles (clients ayant utilisé leur carte visa au paiement TPE ou e-commerce, sans montant minimum requis de paiement).

Lots « Voitures » :

Les tirages au sort pour faire gagner les voitures se feront 1 fois/mois, soit 2 tirages durant la campagne :

- Le 1^{er} tirage est prévu la **semaine du 19 Avril 2021**.
- Le 2^{ème} tirage est prévu la **semaine du 17 Mai 2021**

Les tirages au sort s'effectueront sur la base de fichiers mensuels contenant la liste des clients éligibles (clients ayant utilisé leur carte visa au paiement TPE ou e-commerce, sans montant minimum requis de paiement).

NB : Un même client gagnant ne peut gagner qu'un seul lot durant cette campagne.

L'ensemble des tirages au sort se feront électroniquement par les équipes BANK OF AFRICA et dont le contrôle de la conformité se fera par **Maître DINA BAGHDADI** avant tout tirage.

Cette plateforme électronique choisira aléatoirement le numéro de la ligne gagnante correspondant à un nom & à un N° de téléphone.

Le tirage au sort fera l'objet d'un procès-verbal signés **par les Deux (02) responsables**, habilités de **BANK OF AFRICA** et en présence de **Maître DINA BAGHDADI, Notaire à Casablanca**.

Le lieu du tirage au sort est le **siège de BANK OF AFRICA, sis au 140 Avenue Hassan II Casablanca**.

En cas de besoin, BANK OF AFRICA peut reporter la date d'un tirage au sort ou changer le lieu par simple notification du notaire. Le report ne donne pas lieu à l'annulation du tirage au sort.

[Article 6 – Information des gagnants](#)

Les gagnants seront informés par téléphone la première fois. Ils seront contactés une 2^{ème} fois pour leur communiquer le lieu et la date à laquelle ils devront se présenter pour récupérer leur lot.

[Article 7 : Distribution des lots](#)

Le lot ne sera en aucun cas échangeable en espèces. BANK OF AFRICA décline toute responsabilité relative aux lots distribués.

[Article 8 – Informations personnelles](#)

Les informations collectées sur les participants à la tombola seront confidentielles et à usage strictement interne. Ces données seront enregistrées dans les bases de BANK OF AFRICA pour des actions ultérieures de communication directe.

BANK OF AFRICA se donne le droit de communiquer sur les gagnants en publiant leurs noms & prénoms sur le site, réseaux sociaux de BANK OF AFRICA, ou autres supports de communication.

[Article 9 – Dispositions générales](#)

Le présent règlement de tombola sera déposé aux rangs des minutes de Maître **DINA BAGHDADI**, notaire à Casablanca.

Une copie du règlement de jeu peut être retirée par toute personne concernée auprès du **Maître DINA BAGHDADI, notaire à Casablanca**, ou sur le **site internet de BANK OF AFRICA : www.bankofafrica.ma**

BANK OF AFRICA, organisatrice de la présente tombola, se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment, sans avoir à motiver cet arrêt et sans que cela ne l'engage de quelle que manière que ce soit vis-à-vis des souscripteurs. Toute participation à la présente tombola vaut acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que de ses annexes éventuelles.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'interprétation ou de l'application du présent règlement, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée en dernier ressort par BANK OF AFRICA.

Par BANK OF AFRICA :

Par le notaire :